



## Clôture et droit au terrain enclavé

Par **motardo**, le **07/05/2020** à **08:08**

Bonjour ,je voudrais cloturer une parcelle de mon terrain ,mais mon voisin a un accès que j'avais pour l'instant laissé ouvert qui va derrière ca propriété mais si je ferme n'aura plu de place pour y accéder lui restera 1 mètre pour.. Je précise bien que celui ci a un accès a ce terrain par l'arrière de ca maison . Je suppose que je ne rentre dans la règle des terrains enclavés puisque il a accès a ce morceaux de terrain par l'arrière de ca maison .Pouvez vous m'éclairé a ce sujet .

Cordialement.

Par **youris**, le **07/05/2020** à **09:37**

bonjour,

vous écrivez que votre voisin a un accès pour accéder à son terrain, cela signifie qu'il existe une servitude de droit de passage indiquant les conditions d'usage de ce passage en particulier la largeur du passage que vous devez laisser.

salutations